

Remboursement de la demi pension du 2ème trimestre

lundi 6 avril 2020, par [La gestionnaire](#)

Avignon, le 06 avril 2020

Le proviseur

A

A l'attention des parents d'élèves

Objet : Remboursement des frais de demi-pension du 2ème trimestre.

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe qu'une **déduction du montant des repas non pris a été appliquée pour les frais de demi-pension du 2ème trimestre** en raison de la fermeture de l'établissement à partir du 16 mars 2020.

Cette **déduction s'applique du 16 au 31 mars (12 jours)**. Une facture rectificative vous sera adressée prochainement, les frais du 2ème trimestre restent dus.

Le trop-perçu sera remboursé dans les plus courts délais par virement sur votre compte bancaire. Dans l'éventualité où vos coordonnées bancaires auraient changé, vous voudrez bien adresser votre nouveau RIB à l'adresse mail suivante : [**sec.int2.0840003x@ac-aix-marseille.fr**](mailto:sec.int2.0840003x@ac-aix-marseille.fr) .

A ce jour, nous ne savons pas précisément les modalités de retour en classe de vos enfants. Par conséquent, nous ne connaissons pas non plus le nombre de jours effectifs d'ouverture de la demi-pension. Nous ne sommes donc pas en possibilité de vous indiquer le montant éventuel de la facture du 3ème trimestre. La facturation de la dernière période sera précisée ultérieurement.

Ceux qui, d'ores et déjà, souhaitent désinscrire leur enfant au 3ème trimestre sont invités à le faire en adressant un mail à l'adresse indiquée ci-dessous, **avant le 9 avril 2020**.

Le proviseur
Cyrille SEGUIN